



Paris, le 30 janvier 2012

**Adresse aux syndicats CGT du Commerce
et aux Organisations de la CGT**

LE FÉDÉRALISME NE DOIT PAS PERMETTRE TOUTES LES DÉRIVES

Jeudi 6 octobre 2011 : hôtel Novotel Paris Les Halles.

Les 38 salariés de la société de nettoyage SIN et STES qui travaillent au sein de l'hôtel Novotel Paris Les Halles se mettent en grève pour la revalorisation de leurs salaires et l'allègement de leur charge de travail dans cet hôtel de 4 étoiles où la chambre est vendue de 200 à 500 € la nuit et où la totalité de l'hébergement et du nettoyage des parties communes est sous traitée.

Les grévistes sont françaises (les gouvernantes), sri lankaises, togolaises, maliennes, comoriennes, sénégalaises, tunisiennes, marocaines (les femmes de chambre et les équipiers). Avec un courage admirable, elles relèvent la tête pour dire stop à l'injustice et pour leur dignité. Méprisées par la direction du Novotel et harcelées par celle de SIN et STES dans leur travail quotidien, elles dénoncent, pèle mèle, le paiement de leur salaire calculé à la chambre et non à l'heure, les brimades quotidiennes et **le refus de les laisser voter avec le personnel de l'hôtel Novotel pour les prochaines élections professionnelles.**

Ce dernier point a constitué le détonateur du conflit.

Vendredi 12 décembre 2008 : la Fédération des Ports et Docks valide la stratégie patronale de destruction de la communauté de travail.

Au mépris de toutes les orientations de la confédération issues de résolutions de congrès confédéraux, comités généraux, commissions exécutives confédérales, repères revendicatifs, au mépris de la loi du 20 août 2008, la CGT des Ports et Docks a signé des avenants de branche stipulant que les salariés du nettoyage mis à disposition (plus de 400 000 en France) ne sont ni électeurs ni éligibles au sein des entreprises utilisatrices (avenants du 12/12/2008 CCN Propreté, 25/02/2009 CCN nettoyage et manutention ferroviaire, 16/04/2009 CCN nettoyage et manutention aéroportuaire).

Fort heureusement, par jugement du TGI de Paris du 9 février 2010, non frappé d'appel, l'avenant concernant la convention collective des entreprises de propreté est annulé pour être contraire à l'ordre public (idem Conseil d'Etat 23/12/2010 n°332493).

Le jeudi 29 mars 2012 à 13h30, la Cour d'Appel de Paris aura à statuer sur la validité des 2 avenants aux CCN des nettoyage manutention ferroviaire et aéroportuaire.

Une fois n'est pas coutume, la confédération s'est ralliée aux positions du syndicat CNT du nettoyage à l'origine de ces 3 procédures et s'est opposée à la signature des Ports et docks.

Notre syndicat CGT-HPE qui présente et fait élire dans ses hôtels des salariés de la sous traitance, se félicite de la position confédérale sur ce dossier.

La confédération, pour agir, a balayé toutes les accusations partisans de gauchistes, anarchistes et autres noms d'oiseaux dont sont affublés les syndicats qui défendent la communauté de travail avec les salariés du nettoyage pour faire prévaloir l'intérêt général des travailleurs de cette profession.

Lundi 10 octobre 2011 : retour au Novotel Paris Les Halles.

Au 5^{ème} jour de grève, les femmes de chambre voient débarquer la direction de SIN et STES flanquée des délégués CGT Ports et Docks pour les menacer de représailles et contester la légitimité de l'union syndicale CGT du Commerce de Paris pour représenter les grévistes, alors que cette grève a lieu dans un hôtel où la CGT des HCR est majoritaire.

Après quelques échauffourées, les délégués CGT du nettoyage de la région parisienne sont mis dehors car nombre des femmes de chambre en grève sont des anciennes d'ARCADE, qui quelques années auparavant avaient participé à un conflit exemplaire pour quasiment les mêmes revendications.

Ces camarades n'ont pas oublié le rôle de briseur de grève joué à l'époque par le syndicat CGT régional du nettoyage et n'ont pas voulu de ce syndicat au service des employeurs de la « propreté ». Elles sont aujourd'hui en grande partie syndiquées à l'US CGT PARIS.

Le conflit s'est poursuivi et après 34 jours de grève les salariées de SIN et STES (filiale du groupe ELIOR) ont obtenu de nombreuses avancées, telles que 200 € d'augmentation mensuelle avec la mise en place des plateaux courtoisie, la revalorisation de la prime de fin d'année, la requalification des CDD en CDI, le passage des temps partiels en temps complets.

Dix huit dossiers sont actuellement aux prud'hommes contre l'hôtel Novotel et Sin et Stes pour marchandage et travail dissimulé.

L'Union syndicale CGT du Commerce de Paris a soutenu de bout en bout ce conflit victorieux qui n'a fait l'objet d'aucun soutien, contrairement à ses habitudes, de la Fédération CGT du Commerce (voir site Fédération).

Lundi 16 mai 2011 : le silence assourdissant de la Fédération CGT du Commerce et des services et ses pratiques anti démocratiques.

Notre syndicat CGT-HPE lutte depuis plusieurs années contre les pratiques du syndicat régional CGT du nettoyage rattaché à la fédération des Ports et Docks.

Dès 2009, la secrétaire générale de la fédération CGT du Commerce avait été interpellée par notre syndicat lors d'une assemblée de militants de l'US CGT Commerce de Paris, puis par lettre RAR, pour lui demander de saisir les tribunaux concernant la signature désastreuse (qualifiée de regrettable par le secteur LDAH confédéral, « le droit en liberté » n°25 mars 2009) par la fédération CGT des Ports et Docks de l'avenant propreté, et d'œuvrer pour le rattachement de la branche du nettoyage au Commerce, s'agissant d'une branche de services tout comme le gardiennage rattaché à la fédération CGT du Commerce et des services.

Notre syndicat CGT-HPE a déposé au dernier congrès fédéral du 16 au 20 mai 2011 au Futuroscope de Poitiers des amendements aux résolutions allant dans ce sens, visant à dénoncer la signature des avenants par la fédération des Ports et Docks et à œuvrer pour le rattachement du secteur du nettoyage à la Fédération du Commerce et des services.

Une délégation de 6 camarades, dont certains ont plus de 25 ans d'adhésion CGT au compteur, s'y est rendue en espérant que ces amendements de bon sens seraient adoptés.

Ce que nous avons vécu à ce congrès est du jamais vu à l'intérieur de la CGT et explique le succès du rassemblement du 12 janvier 2012 à Montreuil.

Parmi d'autres, notre secrétaire général et 2 camarades du syndicat ont été gazés par le service d'ordre de la fédération, après avoir voulu faire rentrer pacifiquement des syndiqués, qui au-delà de savoir s'ils pouvaient être ou non porteurs de mandats, avaient statutairement le droit d'assister aux débats, l'amphithéâtre du congrès n'étant rempli qu'à environ 60% des places disponibles.

Notre syndicat paye cher son engagement pour œuvrer à solutionner le problème du nettoyage depuis des années.

Nous sommes régulièrement menacés d'exclusion de la CGT par l'UD CGT de Paris.

A Poitiers, nos amendements dits « oppositionnels » (à quoi et à qui, certainement pas à l'intérêt des nettoyeurs) ont recueilli les meilleurs scores. Ils n'ont cependant pas été adoptés, mais ont fait l'objet d'une motion fédérale à l'eau de rose que nous avons refusé de cautionner et qui n'a rien résolu à ce jour.

Alors que notre syndicat représentait pour ce congrès près de 500 syndiqués (base 2009) payés comme tels au COGETISE (plus de 41 000 € versés en 2010), notre seul candidat à la commission exécutive fédérale a été écarté de la liste « officielle » de la fédération.

Sur une liste dite encore « d'opposition » notre candidat a fait le meilleur score avec plus de 40% des voix, tant nos amendements sur le nettoyage ont paru pertinents aux congressistes, qui dans ce climat de tension créé par le gazage du 1^{er} jour, n'ont, pour certains, pas osé se positionner contre la direction sortante qui demandait le rejet de nos amendements.

Dans le même temps, la liste « officielle » de la fédération a présenté tranquillement deux camarades du syndicat ABC hôtels représentant..... 24 adhérents, qui ont été élus au même titre que 2 délégués du syndicat CGT Eurodisney, qui, le moins que l'on puisse dire, ne donne pas une image réjouissante de notre organisation syndicale.

Nous avons donc expliqué lors de notre commission exécutive suivant le congrès qu'un syndiqué d'ABC hôtels valait pour la fédération plus de 40 syndiqués de notre syndicat.

Nous pensons que le débat d'idées à l'intérieur de la CGT ne doit pas se résumer à une guerre de clans.

Il est inadmissible pour notre bureau de passer une bonne partie de notre temps à devoir combattre les agissements inacceptables de certaines structures au lieu de le passer à combattre nos patrons avec l'aide de nos responsables fédéraux.

Nous sommes avant tout guidés par l'intérêt général des salariés, notamment les plus fragiles d'entre eux, ceux de la sous traitance, souvent à temps partiel et en CDD.

C'est dans cette même logique que la confédération l'a bien compris en se joignant aux procès sur l'annulation des avenants désastreux du nettoyage.

Chacun comprendra dans ces conditions que notre syndicat n'accepte pas les fausses leçons de démocratie données par certains camarades de la fédération CGT du Commerce dans sa récente adresse aux syndicats et organisations de la CGT suite à la manifestation du 12 janvier 2012 à Montreuil.

Nous savons que nombre des membres de la CE fédérale ne partagent pas ces positions.

La Fédération dispose de moyens très importants et de nombreux permanents aux mandats parfois bien flous.

Par exemple, la Fédération CGT du Commerce a perçu **1,4 millions d'euros** en 2010 et percevra autant pour 2011 au titre du fonds paritaire de la seule convention collective du particulier employeur (article 3.1 accord du 5 juin 2002 sur le paritarisme –site Légifrance-masse salariale 9,5 milliards d'euros x 0,12% divisée par 2 divisée par 4 syndicats des salariés du particulier employeur signataires de la CCN= 1,4 Millions €).

Elle a de ce fait créé en région plus d'une dizaine de postes de permanents pour la branche du particulier employeur dont la plupart sont aujourd'hui des électrons libres avec un rapport investissement financier / syndiqués très bas.

Nous avons été plus d'un à être aussi surpris des **515 000 €** (budget officiel de la fédération présenté au congrès) dépensés pour l'organisation du congrès au Futuroscope de Poitiers.

N'y avait il pas moyen comme à l'accoutumée de louer des locaux dans une CAS ou une autre structure associative à moindre coût ?

Certes les gadgets des exposants étaient de qualité, mais leur présence n'a pas comblé, loin de là, le déficit de l'organisation de ce congrès.

Il serait quand même souhaitable que tout cet argent soit utilisé à maintenir les emplois des permanents efficaces sur le terrain.

Il apparaîtra ainsi clairement à tous que la question des moyens est un prétexte pour écarter les camarades permanents de l'US CGT Commerce de Paris, d'Als, du Bas et Haut Rhin qui obtiennent de très bons résultats sur le terrain et payent leur refus de leur alignement sur les positionnements parfois discutables de la Fédération.

Quant des fédérations franchissent la ligne jaune, c'est toute la CGT qui est en danger. Nous nous devons de réagir.
Pour notre part, nous ne nous baisserons jamais les bras.

Vive la CGT, vive la démocratie syndicale !

Le bureau du syndicat CGT-HPE

Syndicat CGT des hôtels de Prestige et économiques, 3 Place du Général KOENIG 75017 PARIS
Tel 0140476068 Fax 0145744326 mail cgtlouvrehotels@orange.fr